

CENTRE AUDIOVISUEL
D'ETUDES JURIDIQUES DES UNIVERSITES DE PARIS

INFORMATIONS L2

- 1/ Résultats des examens session mai 2011
 - 2/ Règlement des examens
 - 3/ Réinscriptions
 - 4/ Consultation des copies
-

1/ Résultats des examens.

Nous vous rappelons que les résultats des examens seront communiqués le
VENDREDI 8 JUILLET A 11H.

Les étudiants de Paris I peuvent avoir accès à leurs résultats sur le site de Paris I de la manière suivante : www.univ-paris1.fr – Puis aller à la rubrique « étudiant » - Cliquer sur « boîte mail, notes et résultats ».

Pour les étudiants des autres universités, les résultats sont affichés devant le secrétariat.

Un relevé de notes de la session de mai 2011
vous sera adressé sous 15 jours.

Aucun duplicata ne vous sera délivré. Veuillez prendre la précaution de faire des photocopies.

Pour les étudiants de Paris I , seules les notes obtenues au cours de cette année universitaire apparaîtront à l'écran. Pour les notes validées antérieurement, reportez-vous à vos relevés de notes des années précédentes.

2/Règlement des examens : voir guide pratique p. 15 et 16 **OU** sur notre site www.e-cavej.org l'intervention de Mme JAVET (*tutorat-audio*)

En résumé – il y a 2 possibilités pour que l'étudiant soit déclaré ADMIS.
Soit il est déclaré ADMIS pour le semestre 3 **et** pour le semestre 4 : la moyenne est obtenue dans chaque semestre.

Soit il est déclaré ADMIS par compensation annuelle :

- il est déclaré ADMIS à l'un des 2 semestres et AJOURNE dans l'autre semestre,

- mais il a obtenu la moyenne générale pour la totalité des 2 semestres à cette première session.

3/ Réinscription à Paris I pour 2011/2012

Les étudiants de Paris I **ADMIS**, peuvent se réinscrire à partir du **11 JUILLET** sur le site de Paris I (*réins-paris1.fr*).

Bien vérifier que le code porté sur votre carte d'étudiant est 2332, ceci est valable pour les étudiants du CAVEJ et du CNED.

Réinscription dans les autres universités pour 2011/2012

Pour se réinscrire, les étudiants des autres universités doivent voir avec le service des inscriptions administratives à partir du **LUNDI 11 JUILLET**.

Etudiants ajournés ou défaillants

Nous précisons aux étudiants qui n'ont pas été déclarés ADMIS lors de la session de mai et qui ne souhaitent pas se représenter lors de la session de septembre, qu'ils ne pourront pas effectuer leur réinscription administrative avant la proclamation des résultats de cette seconde session d'examens.

4/ Consultation des copies

Nous vous rappelons que la consultation des copies d'examen aura lieu le :

Lundi 11 juillet à 10h précises (se présenter devant le secrétariat)

Les copies ne peuvent être consultées que par l'étudiant.

Aucune autre date ne sera proposée.
